



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026
VALANT COMPTE RENDU**

Date de la Convocation :	25.05.2026
Début de Séance :	18 h 20
Fin de Séance :	22 h 00
Présents :	M. Gérard UGHETTO, M. Renaud GABERT, Mme Audrey LOPEZ, M. David FARAUD, Mme Anaïs BOUCHERON, M. Corentin LE GOFF, Mme Marie-Hélène BONNET, M. Laurent TOURENQ
Absents :	
Pouvoirs :	Mme Catherine LECLERC à Mme Audrey LOPEZ M. Yann LE ROHELLEC à M. David FARAUD Mme Béatrice MARRIÉ à M. Gérard UGHETTO
Secrétaires de Séance :	Monsieur Laurent TOURENQ
Conseillers en exercice :	11
Conseillers Présents :	08
Conseillers Votants :	11

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation des délégués au collège électoral des élections Sénatoriales
- 2 Désignation du Correspondant défense -Annule et remplace la délibération 29/2026
- 3 Désignation des délégués à l'association : Communes Forestières de Vaucluse -Annule et remplace la délibération 24/2026
- 4 Avenant au contrat de location relatif à la distinction du loyer et des charges,
- 5 Vente de biens immobiliers,
- 6 Questions diverses

Monsieur le Secrétaire compte 08 membres présents, quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 18 h 20.
Monsieur Laurent TOURENQ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1. Désignation des délégués au collège électoral des élections Sénatoriales

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308394 du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Gérard Ughetto et David Faraud, Madame Anaïs Boucheron et Monsieur Renaud Gabert.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election du délégué :

Les candidatures enregistrées :

Monsieur Gérard Ughetto

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du (ou des candidatures) il est procédé au vote.

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. Gérard Ughetto : 11 voix

M. Gérard Ughetto ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

2. Désignation du Correspondant défense -Annule et remplace la délibération 29/2026

Monsieur le Maire expose que depuis 2001, il existe au sein des communes un correspondant défense. Le correspondant défense est un élu issu du Conseil municipal qui est délégué du maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense.

Il est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région. Il sensibilise ses concitoyens aux questions de défense. Le correspondant défense est le lien social entre le monde de la défense et les citoyens.

Sa mission s'articule autour de trois axes :

Le parcours citoyen en lien avec les établissements scolaires et le bureau du service national : recensement, Journée défense et citoyenneté, enseignement de la défense ;

L'information sur la défense en lien avec le délégué militaire départemental, le bureau de service national et le centre local d'information de recrutement des forces armées ;

La solidarité et la mémoire en lien avec l'office national des anciens combattants victimes de guerre ;

Toutes actions et coopération en lien avec la défense.

Pour donner suite au renouvellement du Conseil Municipal, un nouveau correspondant défense doit être nommé.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents

DECIDE de désigner Monsieur Yann Le Rohellec comme correspondant Défense.

3. Désignation des délégués à l'association : Communes Forestières de Vaucluse -Annule et remplace la délibération 24/2026

Pour donner suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le nouveau conseil municipal s'est réuni pour délibérer afin de choisir les conseillers municipaux qui seront délégués à l'Association Communes Forestières de Vaucluse.

Considérant que la commune est appelée à désigner 1 délégué titulaire, et 1 délégué suppléant, le Maire demande aux membres du conseil municipal de procéder.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents

SONT ELUS M. Gérard Ughetto en tant que délégué titulaire et M. Laurent Tourenq en tant que délégué suppléant.

CHARGE ces derniers de mener à bien leur délégation.

4. Avenant au contrat de location relatif à la distinction du loyer et des charges

Discussion est lancée sur un contrat de location où il serait nécessaire de distinguer le loyer des charges.
Aucune décision est prise et le dossier sera à revoir.

5. Vente de biens immobiliers

11 Rue de la Bourgade

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que l'immeuble sis 11, Rue de la Bourgade cadastrée Section Q numéro 158 appartient au domaine privé communal,

Considérant qu'une estimation de la valeur vénale du bien situé devra être établie par le service des Domaines, et par les agences immobilières,

Considérant que des rapports de diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, installation électrique, diagnostic énergétique) devront être réalisés,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la proposition de cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,

DECIDE de proposer l'aliénation de l'immeuble sis 11, Rue de la Bourgade cadastré Section Q numéro 158.

DECIDE de faire estimer le bien par le service des Domaines et par des agences immobilières.

DECIDE de faire procéder au diagnostics techniques immobiliers.

AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

9998, Route de la Nesque

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que l'immeuble sis 9998, Route de la Nesque cadastrée Section L numéro 315 appartient au domaine privé communal,

Considérant qu'une estimation de la valeur vénale du bien situé devra être établie par le service des Domaines, et par les agences immobilières,

Considérant que des rapports de diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, installation électrique, diagnostic énergétique) devront être réalisés,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la proposition de cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,

DECIDE de proposer l'aliénation de l'immeuble sis 9998, Route de la Nesque cadastrée Section L numéro 315.

DECIDE de faire estimer le bien par le service des Domaines et par des agences immobilières.

DECIDE de faire procéder au diagnostics techniques immobiliers.

AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

6. Questions diverses

NON RENOUVELLEMENT

Il est proposé de ne pas renouveler le contrat ADIC Informatique et l'abonnement au journal des Maires pour l'exercice 2027.

JARDINS PARTAGES

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur Delubac, propriétaire au hameau de la Gabelle concernant la mise à disposition d'une parcelle communale pour la réalisation de jardins partagés. Des informations complémentaires sont attendues avant de se prononcer.

PLACE AUX BŒUFS

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame Audrey Laveille concernant la mise à disposition d'environ 2 à 3 m² de la Place aux Bœufs afin de régulariser l'occupation du domaine.

REUNION AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

Monsieur le Maire fait part de la réunion prévue à la Préfecture le mardi 7 juillet prochain pour tous les dossiers d'Urbanisme sur la commune de Monieux. Plus particulièrement le terrain de l'Oratoire et sa division.

FOOD TRUCK

Monsieur le Maire fait lecture de la demande d'implantation d'un FOOD TRUCK sur la Commune.

BORNES INCENDIES

Un rappel est fait sur les Bornes incendies communales. Le remplacement, l'entretien.....Les conseillers présents demandent d'attendre Monsieur Yann Le Rohellec pour voir ce que l'on peut faire.

BIENS SANS MAÎTRES

Un mot est dit sur le dossier des biens sans maîtres suivi par Madame Béatrice Marrié.

IMPLANTATION D'UN COMMERCE

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame Isabelle Carbonnet concernant l'ouverture d'un commerce dans le bâtiment de l'ancien Office de Tourisme et la location d'un appartement à l'année. Il est demandé que Madame Carbonnet vienne présenter son projet aux élus qui le souhaitent.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22 h 00.

Le Secrétaire de séance,

Laurent Tourenq

Le Maire,

Gérard Ughetto

